

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2025-773

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par **Madame THOUVENIN, le samedi 08 novembre 2025, au 35 rue de la Cave**, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite **le samedi 8 novembre 2025 entre 08h00 et 17h30** :

- *Rue de la Cave en vis-à-vis du n° 40 sur 2 places de stationnement*

Article 2 – Madame THOUVENIN sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le neuf septembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

